



Facture changeante d abonnement téléphonique mobile chez sfr

Par **eric P**, le **27/02/2008** à **14:59**

bonjour , j ai souscrit un abonnement sfr.

j ai un contrat avec le forfait en question et les options comprennent.

sfr ne m envoie pas de facture par biais postale donc au bout de 3 mois, on remarque une variation des montants prélevés sur note compte bancaire.

on demande donc un code personnel sur le site d' sfr et on consulte nos facture en ligne.

on s aperçois que l option de sms a 10 euros a peu pres nous est facturé alors que sure contrat il nest marqué nul part que cette option sera facturé.

j appel donc sfr et je lui explique qu on ne comprend pas trop la facture.

elle nous aide donc a comprendre que on a bénéficié d un promotion a 32 eros au lieu de 45 euros (on va pas se plaindre mais ceci ne nous a jamais été spécifié) pendant 2 mois.

donc au bout de du 3 eme mois notre facture passe a 45 euros comme prévue, jusqu a la pas de soucis. par contre on nous facture l option 120 txto / mms.

elle m invite donc a consulté mes 2 premières facture ou l option nous est remboursé avec ceci de marqué : promotion forfait 120 texto 2 mois.

elle me dit donc que le contrat que j ai signé ne vaut rien car cette ligne m as informé que au bout de 2 moi nous allions payé plus que ce qu il est indiqué sur le contrat.

alors nous avons la possibilité de reduire les options et le forfait téléphonique, donc c est sans doute ce que l on va faire, MAIS il se trouve que ce matin parait un article sur la hausse des prix des opérateurs téléphoniques alors que (selon mes mots) ils ont rentabilisés leurs antenne de relai t donc on pouvait s attendre a une baisse des prix. de plus ma compagne et beaucoup de connaissances ont été victime d' abus par les opérateurs.

donc ma question est : ai-je un moyen de recours face a cette augmentation ou sont - ils dans leur droits ? si il y a un moyn de ne pas laisser passer cela une fois j aimerais le savoir.